



# EN-SOUVENIR

Entreprise de Nettoyage, Entretien, Fleurissement De Tombes Classique Tout au Long de l'année

## Conditions générales du contrat de vente:

### Dénomination :

« En-Souvenir » est une entreprise de Nettoyage, Entretien et Fleurissement de sépultures, enregistrée. Sous le n° de Siret : 803 568 278 00011, elle est représentée en la personne de Monsieur Daniel Fabre domicilié 46, Rue Croix Verte 81000 Albi.

### Formules : nettoyage complet avec fleurissement

Enlèvement des fleurs séchées et des mauvaises herbes, lavage et brossage manuel de la tombe, nettoyage des souvenirs\* et objets\*, rinçage, séchage et lustrage de la tombe, traitement des mousses et moisissures, une plante à choisir et selon disponibilité du fournisseur, photos « Avant Après » sera envoyé par email ou courrier.

Intervention pour nettoyage dans un rayon de 25 km au-delà 0,40 cts du km.

Intervention pour arrosage des plantes 6 € par passage dans un rayon de 10 km allée retour au-delà 0.50 cts du km.

### Tarifs et conditions de paiement :

Le tarif des formules sont des tarifs pour des tombes classiques en pierre polie tel que marbre ou granit.

Pour les tombes doubles ou en pierre brute un supplément de 70 € sera demandé pour sablage.

Toute l'autre demande particulière a étudié et un devis sera établi.

\*Pour le nettoyage des objets et souvenirs 2 € supplémentaire seront demandé au-delà de 10.

Fleurissement proposé à la demande du client à une date choisi parmi les plantes et compositions florales proposés. (10 € en supplément pour le déplacement dans rayon de 10 km au-delà 0,50 cts du km supplémentaire.)

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur à la signature du contrat, et pourront être révisables à la date anniversaire du contrat. (TVA non applicable art.2938 du CGI)

Pour les prestations ponctuelles ou pour tout paiement comptant selon l'une des formules, les prestations d'entretien seront effectuées après le paiement de celle ci.

Pour les abonnements et facilitées de paiement sur les formules d'entretien à l'année (2,3,4,6,12) un premier versement sera demandé avant toute intervention, puis une mensualisation sera mise en place de façon à ce que chaque intervention d'entretien soit payées avant quelle soit effectuée à la date prévue.

Pour les options ou toutes autres demandes particulières, celles-ci seront réalisées uniquement après leur paiement total.

Les paiements seront effectués par virement bancaire, par cheque ou espèces.

Toutes les interventions d'entretien seront effectuées après le paiement.

Si, une intervention n'est pas payée avant la date butoir, elle ne sera pas exécutée par le prestataire, aussi toutes les sommes versée par le client avant la prestation seront perdue pour le client et donnera lieu à une rupture du contrat par le prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai.

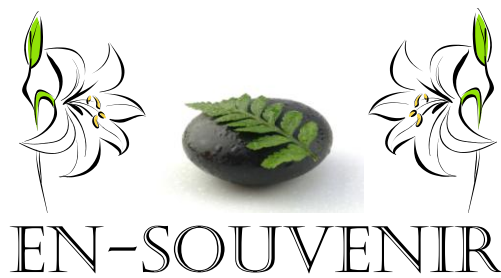


1/2

46, Rue Croix Verte 81000 Albi

Tel : 06 10 08 04 87

Email : [en-souvenir@orange.fr](mailto:en-souvenir@orange.fr)



Entreprise de Nettoyage, Entretien, Fleurissement De Tombes Classique Tout au Long de l'année

Durée et conditions du contrat :

Le contrat sera établi pour une période de un (1) an hors prestation ponctuelle et sera reconduit tacitement par période de 1 an.

Si le client ou le prestataire décide d'arrêter le contrat, un préavis de 30 jours sera envoyé avant la date anniversaire du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Réalisation des interventions d'entretien

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations convenues sur le contrat dans les six jours ouvrables avant la Date butoir convenue avec le client.

Après l'intervention, une photo « Avant Après » sera envoyée par courrier ou par email au client pour lui confirmer la bonne réalisation de l'entretien demandé. Si aucune réclamation n'est faite dans les 5 jours après la date prévue, le client tiendra pour conforme les prestations réalisées.

En cas de problèmes imprévisibles, grève, intempérie, ou tout autre cas de force majeure empêchant d'entreprendre les prestations à la date butoir, le client en sera informé et ne pourra en aucun cas rompre le contrat.

Par contre si dans les 6 jours après la date butoir les prestations ne sont pas réalisées, le client pourra Rompre son contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le prestataire se garde le droit de ne faire aucune intervention sur une tombe ou un monument si des dégradations sont constatées. Le prestataire en informera le client avant d'intervenir et d'avoir l'aval du client.

Annulation ou rétractation

A la signature du contrat le client dispose de 7 JOURS ouvrables pour annuler son contrat par courrier recommandé avec accusé de réception au prestataire sans aucun justificatif

Au delà de 7 JOURS la commande sera ferme et définitive.

Lu et approuvé :

Signature :

Date :

